

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 FEVRIER 2023

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Sandra REBEROL ; Martine COEUR ; Véronique JANIN ;  
Mélanie TRON ; Josette CHARAVEL ; Elisabeth TOUSSAINT

**Procurations** : Cyril PIZZUTO à Mélanie TRON ;

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Véronique JANIN

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 30.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JANVIER 2022**

Approuvé à l'unanimité

## **CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP**

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration lorsque les membres du CCAS seront au complet.

## **AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES**

Madame Sandra REBEROL expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**DECIDE** de ne pas prendre en charge :

- L'achat de bons alimentaires au bénéfice d'un administré par manque de justificatifs. Toutefois, son dossier pourra être réétudier lors d'un prochain conseil d'administration.

**Voté à l'unanimité : 8 voix pour.**

## **AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES**

Madame Sandra REBEROL expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**DECIDE** de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons alimentaires d'une valeur de 11 € (soit 44 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

**Voté à l'unanimité : 8 voix pour.**

## AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES

Madame Sandra REBEROL expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**DECIDE** de prendre à sa charge :

- L'achat de 5 bons alimentaires d'une valeur de 11 € (soit 55 €) au camion solidaire de l'association « Ensemble pour l'espoir » au bénéfice d'un administré.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

**Voté à l'unanimité : 8 voix pour.**

## AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES

Madame Sandra REBEROL expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**DECIDE** de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons alimentaires d'une valeur de 19 € (soit 76 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

**Voté à l'unanimité : 8 voix pour.**

## AIDE FAMILLE UKRAINIENNE

Madame Sandra REBEROL rappelle aux membres du conseil d'administration la délibération n° 024/2022 du 09/11/2022 acceptant un don de 50 € au profit des familles ukrainiennes logées sur la commune.

Considérant qu'une administrée héberge une famille ukrainienne à son domicile ;

Considérant que la famille ukrainienne hébergée sur la commune n'a pas de compte bancaire ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré par :

**DECIDE** de verser à cette administrée la somme de 50 € au bénéfice de la famille ukrainienne logée chez elle,

**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

**Voté à l'unanimité : 8 voix pour.**

## DIVERS

Approbation de 2 animations du 06/10/23 et 15/12/23 à l'unanimité

La séance est levée à 19H30.

La Présidente

Sylvie BARRIEU VIGNAL

